

PRODUITS	UNITES	CREDIT		OBSERVATIONS
		1 ^{er} JUIN 1933	31 MAI 1934	
<i>Ouvrages en métaux</i>				
Orfèvrerie et bijouterie d'or et d'argent.	Quintaux	10	»	
Ouvrages dorés ou argentés par divers procédés	id.	10	»	
Tous articles en fer ou en acier non dénommés	id.	150	»	
Objets d'art ou d'ornement en cuivre ou en bronze	id.	600	89	
Articles de lampisterie ou de ferblanterie.	id.	100	1	
Autres objets non dénommés, en cuivre pur ou allié de zinc ou d'étain	id.	300	»	
<i>Meubles</i>				
Meubles autres qu'en bois courbé : sièges.	id.	200	22	
Meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges, pièces et parties isolées	id.	20	1	
<i>Ouvrages de sparterie et de vannerie</i>				
Tapis et nattes d'alfa et de jonc	id.	8.000	1.303	
Vannerie en végétaux bruts, articles de vannerie grossière en osier seulement pelé ; vannerie en rubans de bois ; vannerie fine d'osier, de paille ou d'autres fibres avec ou sans mélange de fils de divers textiles	id.	550	3	
Cordages de sparte, de tilleul et de jonc.	id.	100	7	
<i>Ouvrages en matières diverses</i>				
Liège ouvré ou mi-ouvré	id.	300	»	
Tabletterie d'ivoire, de nacre, d'écaille, d'ambre et d'ambroïde : autres objets.	id.	50	»	
Boîtes en bois laqué, genre Chine ou Japon	id.	100	»	
Articles de bimbelerie et leurs pièces détachées travaillées	id.	50	»	

LES FACTEURS DE L'EXPANSION EXTERIEURE DU MAROC.

I. — Les facteurs de l'expansion marocaine

1° *Libéralisme douanier.* — L'acte d'Algésiras, qui se rattache étroitement à l'économie du XIX^e siècle et n'est sur bien des points que la consécration de traités antérieurs à 1906, a doté le Maroc d'un régime douanier d'un libéralisme exceptionnel : un droit uniforme de 12,5 % *ad valorem* (abaissé à 5 % pour un certain nombre d'articles) frappe toutes les marchandises pénétrant par mer dans l'Empire chérifien, quelle que soit leur origine, leur provenance, le pavillon de transport ou la nationalité de la protection.

Cette modération du taux de la protection douanière a contribué à permettre au Maroc de s'équiper dans les meilleures conditions, en ache-

vant à bon marché les matières premières qu'il ne produisait pas et les produits manufacturés nécessaires à son outillage.

2° *Afflux de capitaux français.* — Malgré ce régime d'égalité économique, la provenance des importations marocaines correspond sensiblement à l'origine des capitaux investis. La France a favorisé l'essor du Maroc par une vigoureuse politique de financement public et privé, qui a trouvé sa récompense dans les appels croissants que l'Empire chérifien a faits aux importations françaises. Si 75 % des capitaux investis depuis vingt ans au Maroc sont d'origine française, le pourcentage des importations françaises se maintient encore aux environs de 50 % du total des importations marocaines.

3° *Accès en franchise dans la métropole.* — Cette liaison entre la France et le Maroc se manifeste encore dans l'admission en franchise par